

**Question de Mme Kattrin Jadin à la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjointe à la ministre de la Justice, sur "le recrutement de personnel pour les centres d'asile en Communauté germanophone" (n° 12275)**

**Kattrin Jadin (MR):**

Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, comme vous le savez, deux centres d'asile se trouvent en Communauté germanophone. Ces centres ont besoin de disposer de personnel germanophone pour pouvoir assurer le contact entre les habitants desdits centres et les administrations locales. Malheureusement, on ne retrouve sur le site de la Croix-Rouge chargée du recrutement du personnel de ces centres que des informations en français concernant les offres d'emploi, qui ne tiennent pas compte de la connaissance nécessaire de la langue allemande pour ce type d'emploi.

Madame la secrétaire d'État, avez-vous prévu une adaptation pour le recrutement spécifique du personnel en Communauté germanophone?

**Maggie De Block, secrétaire d'État:**

Monsieur le président, chère collègue, je vous remercie pour votre question. Cela dit, je tiens à souligner que la Croix-Rouge de Belgique est une organisation privée. Cependant, puisqu'elle organise l'accueil des demandeurs d'asile à la demande du gouvernement, je l'ai aimablement invitée à tenir compte de l'aspect que vous avez évoqué lors des futurs recrutements.

**Kattrin Jadin (MR):**

C'est très gentil à vous, madame la secrétaire d'État!